



BACHELOR RESPONSABLE DE MISSIONS EN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE (EN 1 AN)

Certification professionnelle de niveau 6 reconnue par l'Etat, enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles par décision de France Compétences du 18/12/2018 délivrée par ISIMI-PPA Business School

• **PUBLIC**

Formation accessible aux personnes titulaires d'un titre ou diplôme de niveau 5 (BAC +2) dans le domaine comptable et/ou financier ou d'un crédit de 120 ECTS minimum,

• **PRÉREQUIS**

Maîtrise des savoirs faire de base liés au domaine professionnel, connaissances développées dans le domaine comptable et financier,

• **MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS**

Entretien et signature d'un contrat d'apprentissage.

Délais : article L.6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

• **OBJECTIFS PROFESSIONNELS**

Au sein d'un cabinet d'expertise comptable, le titulaire de l'emploi couvert par le Bachelor Responsable de Missions en Cabinet d'Expertise Comptable est en capacité de:

- Mettre en place le contrôle interne au sein d'un service
- Coordonner la gestion comptable et financière d'une structure ou d'un groupe
- Réaliser le contrôle de gestion et la stratégie financière
- Manager les collaborateurs comptables et financiers

• **PERSPECTIVES POST-FORMATION**

- Insertion professionnelle en cabinet d'expertise comptable
- Collaborateur de cabinet comptable



ORGANISATION DE LA FORMATION

• MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Approche théorique et pratique, contexte professionnel, retours d'expériences, fiches navette.

• MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle ponctuel et validation des 4 blocs de compétences

• NOMBRE DE PARTICIPANTS

18 par groupe

• DURÉE DE LA FORMATION

490 Heures de formation
1 journée de formation par semaine
6 Séminaires de 35 heures

• TARIFS DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti.e et pour son représentant légal (Article L.6211-1)
Le tarif de la formation est de 7 900 € selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ».

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

• ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap :

- Locaux avec accès PMR (Rampes, ascenseur, Bâtis élargis,
- Aménagement aux examens

Personne référente au sein de l'établissement

Référente handicap du CFA Jean Bosco :
Sophie Dumortier 07.87.14.25.31
ou dumortier.s@cfajeambosco.fr

• TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION

NC %

Taux d'obtention
des diplômes ou
titres
professionnels

NC %

Taux d'interruption
en cours de
formation

NC %

Taux d'insertion
professionnelle
à 6 mois

• VALEUR AJOUTÉE:

Pour un accompagnement de qualité, l'UFA de Saint-Rémi propose en plus de plateaux techniques récents ; un point écoute; une équipe pédagogique composée de professeurs « Education Nationale », d'universitaires et d'anciens professionnels

COORDONNÉES

UFA Saint-Rémi
4 rue des sergents – BP 50603
80006 Amiens cedex 1
03.22.71.23.00



EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DÉVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :

Sophia Jandos – 06.74.17.74.82
jandos.s@cfajeambosco.fr